

Règlement de la Rando 2019

Article 1 : L'association **Rando Bien Être** de La Gouesnière organise sa troisième *Rando des Familles* le DIMANCHE 12 MAI 2019.

Article 2 : Ce rallye est en priorité destiné à des équipes constituées de un à deux adultes et de un à trois enfants âgés de moins de quatorze ans (un enfant de plus de 14 ans est considéré comme adulte pour les activités). Les équipes exclusivement composées d'adultes sont acceptées mais elles ne peuvent concourir pour le classement. La *Rando des Familles* proposera aux participants une balade-découverte pédestre d'environ 8 kms autour de Saint-Benoît des ondes au cours de laquelle 8 activités ludiques faisant appel à la réflexion, la culture ou l'habileté des participants (enfants et adultes) leur seront proposées.

Article 3 : Le premier départ sera donné à 9 heures et le dernier départ à 14 heures. Une option 14H00 à 15H00 est possible si tous les créneaux précédents ont été attribués. Les équipes prenant le départ entre 10 H et 13 H prévoiront d'emporter leur pique-nique.

Article 4 : Le parcours sera fléché ou balisé. Chaque équipe devra présenter la fiche de suivi à chaque stand d'arrêt. Cette fiche lui sera remise au départ par l'Organisateur. **Rando Bien Etre** décline toute responsabilité en cas d'accident ou de poursuite liés aux infractions qui pourraient être commises par les participants à la *Rando des Familles*. Les participants sont considérés comme des tiers entre eux.

Article 5 : Les participants à la *Rando des Familles* du 12 mai 2019 s'engagent à :

- respecter les règles du code de la route et respecter les instructions données par l'Organisateur.
- respecter la nature en ne jetant aucun détritrus et en ne cueillant pas de fleurs sur le parcours.
- être présents le 12 mai et respecter l'horaire de départ qui leur aura été communiqué par Rando Bien Etre.
- régler, le jour du départ, la participation forfaitaire de 6 € par équipe.
- garder, en toute circonstance, la bonne humeur et la convivialité vis-à-vis des autres participants.

Article 6 : Pour participer, les équipes doivent remplir une fiche d'inscription disponible sur le site web <http://www.randobienetre35.fr> ou sur demande par mail à randobienetre35@gmail.com

Article 7 : Au moins l'un des Membres adultes de l'équipe détiendra l'autorité parentale sur les enfants qu'il accompagne. A défaut, il sera porteur d'une autorisation écrite de la personne qui détient cette autorité. Les personnes de plus de 14 ans seront considérées comme des personnes adultes.